



## Décès de mon père, dette de mon frère / mon père,

-----  
Par fvo7

Bonjour,

Mon père est récemment décédé, j'ai appris que mon frère devait une importante somme à mon père, somme qu'il n'a pas remboursé.

Je viens de recevoir le papier du notaire qui inclus cette dette dans les actifs de mon père et du coup j'ai une somme à payer en frais de succession .

1°) Est ce normal que je doive payer (moi) pour un dette de mon frère ?

2°) Et que va t il se passer au sujet de cet argent qu'il doit ? est ce que cela va se reporter sur ma mère du fait qu'il y a donation entre époux ? (pour l'instant il ne compte pas rembourser)

3°) si oui alors du coup rebelote on va repayer au décès de ma mère pour cette même somme ?

4°) si mon frère n'a toujours pas remboursé au décès de ma mère , est ce que cela signifie que mon frère me devra la moitié de la somme ? et quel sera mon recours pour l'obliger à payer ?

Merci

Merci de vos réponses

-----  
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50 / [contact@conseils-avocat.fr](mailto:contact@conseils-avocat.fr)